

COMPLÉMENTAIRE SANTE COMMUNALE (mutuelle)

Afin d'obtenir des tarifs compétitifs, quelques personnes ont demandé la possibilité de mettre en place une complémentaire santé collective communale.

Lors de la réunion du 19 novembre, le conseil municipal a décidé de réaliser une enquête auprès des habitants pour recenser les personnes intéressées.

Cette mutuelle collective vise un large public : les personnes à revenus modestes, les seniors, les retraités, les demandeurs d'emploi, les intérimaires, les travailleurs non-salariés etc....

Elle propose des garanties de base : hospitalisation, chirurgie, consultations médicales, analyses en laboratoire, examens d'imagerie médicale, appareillage d'orthodontie / d'orthopédie, correction optique, soins dentaires.

Des forfaits avantageux permettent la prise en charge des prothèses, d'une aide-ménagère ou la garde d'enfants à domicile, la livraison de médicaments...

Distribuée par un réseau national de partenaires-référents, tous indépendants, la mutuelle communale peut proposer des tarifs attractifs en jouant sur l'effet de groupe.

L'adhésion est volontaire. Après estimation de la clientèle potentielle, la commune démarchera différents assureurs santé et mutuelles et sélectionnera le professionnel qui propose les meilleures conditions aux futurs adhérents. L'adhésion s'effectue sans questionnaire médical, sans limite d'âge, sans conditions de ressources. Le seul critère retenu est la domiciliation dans la commune.

Certaines communes font le choix d'un contrat et d'un tarif unique. D'autres proposent une sélection de formules dédiées à différents publics avec un tarif différencié.

Les communes ne sont pas là pour financer les contrats, seulement les souscrire aux noms de leurs habitants. Elles servent uniquement d'intermédiaire.

L'objectif pour les adhérents est de bénéficier d'un meilleur accès aux soins et d'augmenter leur pouvoir d'achat. Il est difficile d'estimer les économies réalisées par un particulier souscrivant une mutuelle communale, mais cela peut varier de 30 à plus de 60%.

En fonction du nombre des retours positifs, une réunion d'information sera organisée pour répondre à toutes vos questions.

CONSULTATION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE

Coupon réponse à faire parvenir à la mairie pour le 25 mars 2022, soit par :

- dépôt dans la boîte aux lettres de la Mairie ou
- retour par mail à l'adresse menetreuxlepitois@wanadoo.fr ou
- envoi courrier : Mairie - rue du Pâtis – 21150 Ménétreux le Pitois

M. Mme

Adresse :

.....

Seraient intéressés par la complémentaire Santé Collective Communale.

Nombre de personnes concernées : ____